

LE JOURNAL D'AGRICULTURE

Publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

Vol 1

MONTREAL, MAI 1878

No. 11

Sucrierie de Betteraves.

Le *Journal of Commerce* ayant exprimé quelques doutes au sujet du succès de cette industrie, la réponse suivante lui fut adressée. Nous la reproduisons parce qu'elle résume bien toute la question.

Québec, 19 novembre 1877.

A M. le Rédacteur du *Journal of Commerce*,

MONSIEUR,

Mon attention a été attirée sur l'article intitulé "The Beet-sugar Refinery" que vous publiez dans votre No. du 9 courant, et sa lecture ne m'a pas peu surpris.

Prétendriez-vous donc réellement que le sucre de betteraves ne puisse être produit comme un article propre à être livré directement à la consommation sans avoir subi les opérations du raffinage ?

L'article de M. Dustan auquel vous vous en rapportez avait, à mon grand regret, échappé à mon attention. Si M. Dustan, qui passe pour un homme compétent, prétend que les fabriques de France et d'Allemagne ne produisent pas des sucres de betteraves raffinés, ou assimilés aux raffinés, je crois fort qu'il fait erreur. Il est suffisamment prouvé qu'en Allemagne, en Autriche, en Russie, etc., les fabriques produisent le sucre, en poudre blanche ou en pains, identique au raffiné, propre à la consommation directe, ou bien le sucre *brut* pour l'exportation, suivant les exigences du marché, et les autorités les plus compétentes sont d'accord sur ce point, que le travail sucrier est de beaucoup plus perfectionné dans ces diverses contrées qu'en France. L'infériorité de la France sous ce rapport provient des droits ruineux qui écrasent l'industrie sucrière de la betterave, droits qui s'élèvent à 73.32 frs. par 100 ks., (6¼ cts. la liv.) de sucre raffiné dont le prix de revient est de 55 frs. (4¾ cts. la liv.) A l'aide de ce droit, les raffineries sont privilégiées au détriment des fabriques.

En France les droits sont perçus sur le sucre fabriqué, d'après sa pureté. En Allemagne, et en d'autres contrées, on le perçoit sur le poids des betteraves travaillées. On comprend que dans ce dernier cas, il est dans l'intérêt du fabricant de retirer de la matière première la plus grande quantité d'un produit dont il a payé le droit à l'avance, et de faire un sucre parfait qui lui donne le plus grand bénéfice possible.

Mais même en France, nombre de fabriques produisent directement, avec la betterave, les poudres blanches et le magnifique sucre en morceaux connu de tous ceux qui ont visité les cafés et les hôtels d'Europe. Je puis citer ici le nom de M. Decrombecque fils, de Lens, comme un de ceux qui retirent, en France, le sucre blanc directement de la betterave.

L'opinion de M. Dustan prétendant que la précocité de nos hivers et la rigueur de notre climat serait une cause d'insuccès pour la sucrierie de betterave m'étonne fort aussi. Mais n'y a-t-il donc pas de grands froids aussitôt qu'ici dans les diverses contrées sucrières ? Comment pourrait-on donc faire en Russie, où les hivers sont aussi longs et aussi rigoureux qu'ici, et où il existe tant de fabriques qui fonctionnent avec succès ?

Il n'est pas sans opportunité de mentionner que depuis cinq ans, le Département de l'Agriculture de la Province de Québec a fait faire des essais considérables de culture de betterave à sucre ; que l'année dernière, plus de 300 analyses ont été faites, dont plusieurs en France et en Belgique, sur des betteraves récoltées ici, et que le résultat de ces analyses a été très-satisfaisant.

Une centaine d'expériences ont été faites sur les betteraves récoltées cette année, la plupart sur un grand nombre de betteraves à la fois, et je suis heureux de constater qu'il est aujourd'hui en dehors de tout doute que notre sol peut produire la betterave à sucre dans des conditions plus favorables qu'aucune autre contrée, tant au point de vue du rendement cultural qu'à celui de la qualité. D'un autre côté, des betteraves conservées ont été analysées le 20 mai de cette année, et elles ont été trouvées supérieures à celles de l'Europe en janvier.

En ce qui concerne le capital, je suis pleinement convaincu qu'il devra être de \$200,000, en argent, pour assurer le succès d'une première entreprise dans un pays nouveau comme le nôtre. Mais il y a tout lieu de croire que les fabriques qui se monteront après que la première aura ouvert la voie, n'exigeront qu'un capital de \$100,000, car si les appareils pour cette première fabrique doivent être importés, ils serviront de modèles que nos constructeurs seront bientôt à même d'imiter, et le succès même de cette première fabrique attirera la confiance des banques qui feront volontiers des conditions faciles pour les transactions avec de nouvelles entreprises d'un genre aussi profitable.